



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril  
à 18 heures 13 minutes, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de René Audoubert  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 03 avril 2026

Délibération  
C20260416\_041

Election du Président de la Communauté de Communes  
du Volvestre

**Etaient présents :**

ARLET Francois, AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Bérangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DELOR Carole, DESTEFANIS Jean-Marc, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, FALC Maëlys, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (suppléant de BABY Jacques), GUILLEMIN Marie-Laure, HEBAL Sylvie, HÔ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, JORET Hélène, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TEMPESTA Marie-Caroline, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VILA Célia, VAN HILLE Marc (suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile), WAWRZYNIAC Stéphane

**Etaient absents / excusés :**

BAREILLES Aurélie, TERZI Alain

**Pouvoirs :**

TERZI Alain à BOMBAL Bérangère

**Secrétaire de séance :** GILAMA Chantal

**Nombre de délégués titulaires : 60**

Présents : 58

Pouvoirs : 01

Votants : 59

Absents/excusés : 02

**OBJET : Election du Président de la Communauté de Communes du Volvestre**

Monsieur AUDOUBERT, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire, prend la présidence de la séance, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT, le Conseil Communautaire élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidatures, un candidat est déclaré, Monsieur Eric SALAT.

Il est dès lors procédé aux opérations de votes dans les conditions règlementaires.

**Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Abstentions : 2

Votants : 57

Blancs ou nuls : 5

Exprimés : 52

Majorité absolue : 27

A obtenu :

Monsieur Eric SALAT : 52 voix

**Monsieur Eric SALAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le doyen d'âge le proclame élu président de la Communauté de Communes du Volvestre**

Monsieur Eric SALAT nouvellement élu président, est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales

Fait à Carbonne, le 16 avril 2026

**Le secrétaire de séance**

**Chantal GILAMA**



**Le Président**

**René AUDOUBERT**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.*